**Réunion du 11 juin 2025 Présentation de Jean-Paul PUYFAUCHER, commissaire enquêteur**

Bonjour à toutes et à tous,

Je me présente : Jean-Paul PUYFAUCHER, commissaire enquêteur. J’ai été nommé par le président du tribunal administratif. C’est une fonction indépendante, neutre, sans lien avec le projet. Je n’ai aucun intérêt personnel ni dans le projet, ni dans la commune de Courry, ni dans celle de Oinville-Saint-Lifard. Il est donc important de comprendre que mon rôle est strictement impartial.

Nous sommes ici dans le cadre d’une **consultation publique**, une procédure qui a récemment remplacé l’enquête publique traditionnelle. Il ne s’agit plus d’une procédure d’un mois, mais d’une période étendue à trois mois, ce qui permet d’améliorer l’information et la participation du public. Cette consultation se déroule jusqu’au **3 septembre**.

L’un des avantages de cette nouvelle procédure est que certaines démarches administratives, comme les avis des communes concernées, peuvent désormais se faire en parallèle, ce qui permet de gagner du temps sur l’ensemble du processus.

Mon rôle en tant que commissaire enquêteur est de garantir le bon déroulement de cette consultation. Vous avez la possibilité de vous informer, de poser vos questions, d’obtenir des réponses de la part des porteurs de projet et bien sûr, de donner votre avis.

Ce que je recherche avant tout, ce sont des **avis argumentés**. Me dire simplement « oui » ou « non » ne suffit pas. Ce qui m’intéresse, c’est de comprendre pourquoi vous êtes pour ou contre : est-ce en raison d’un impact environnemental, d’une proximité trop importante avec votre habitation, d’une inquiétude particulière, etc. ?

Un site internet dédié a été mis en place pour cette consultation. L’adresse figure sur les documents distribués, ainsi que sur les affiches. Vous y retrouverez toutes les informations utiles, ainsi que les documents du projet.

Deux réunions publiques sont organisées dans le cadre de cette consultation, conformément à la réglementation :

* La première a lieu aujourd’hui, **11 juin**.
* La seconde se tiendra le **28 août**, à Toury.

Je rédigerai un compte-rendu de chaque réunion, qui sera mis en ligne sur le site internet. Ce compte-rendu reprendra les éléments essentiels évoqués, y compris la présentation des porteurs de projet. Pour m’aider dans cette tâche, j’enregistre la réunion. Le compte-rendu sera **anonyme**, sans mention de noms. Toutefois, si vous souhaitez que certains propos soient repris plus fidèlement, vous pouvez me le signaler.

En complément, j’assurerai **trois permanences**, comme cela se faisait dans les enquêtes publiques. Lors de ces permanences, je serai présent avec le dossier et un registre à disposition du public. Vous pourrez venir échanger directement avec moi :

* Une permanence aura lieu à Toury
* Une à Janville-en-Beauce
* Une Oinville-Saint-Lifard

Les dates et horaires de ces permanences figurent également sur le document que je vous ai distribué.

À l’issue de la consultation, je réaliserai une **synthèse des observations** reçues, à laquelle j’ajouterai mes **propres remarques**. Cette synthèse sera transmise au porteur de projet, M. Patier, qui disposera de **cinq jours** pour y répondre. Ensuite, j’aurai **quinze jours** pour rendre mes **conclusions motivées** que je transmettrai au Préfet.

Je précise que, désormais, les commissaires enquêteurs ne donnent plus un « avis » au sens propre, mais des conclusions motivées, fondées sur l’analyse des contributions reçues et des éléments du dossier. Mon rôle s’apparente à celui d’un élu en ce sens : j’écoute, j’analyse, je conclus – mais sans trancher moi-même.

Merci de votre attention et de votre participation.